

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2024

Révision: 20.02.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** BRUNOX® epoxy® - AEROSOL**UFI:** EWGA-0VAJ-U206-EKTX**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit

PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

Catégorie de processus

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

Emploi de la substance / de la préparation Produit de peinture**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

BRUNOX Korrosionsschutz GmbH

Adlzreiterstrasse 13, 85051 Ingolstadt

Postfach 100127 , 85001 Ingolstadt

Tel. + 49/ (0) 841 961 29 04

Fax + 49/ (0) 841 961 29 13

E-mail: office@brunox.com

UFI info / E-mail: ufi@brunox.com

www.brunox.de

BRUNOX AG

Tunnelstrasse 6

CH - 8732 Neuhaus/SG

Tel. +41/ (0)55 285 80 80

Fax +41/ (0)55 285 80 81

(suite page 2)

BE

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.05.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 20.02.2024

Nom du produit: BRUNOX® epoxy® - AEROSOL

(suite de la page 1)

E-mail: office@brunox.com
www.brunox.swiss
UFI info / E-mail: ufi@brunox.com

· **Service chargé des renseignements:**
Abteilung Produktsicherheit / Product Safety Department:

Tel. - Switzerland: +41/ (0)55 285 80 80
Tel. - Germany: +49 / (0)841 961 29 04

Mo - Do / Mon - Thu: 08:00 - 16:00 Uhr
Fr / Fri: 08:00 - 12:00 Uhr

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Toxikologisches Informationszentrum
CH - 8030 Zürich, Freiestrasse 16
Tel. +41/ 044 251 51 51
Notruf - CH, STIZ : 145 Notruf - D - : Giftnotrufzentrale 030 19240
Notruf - BE - : 070 -245 245 EUROPÄISCHE NOTRUFNR. : 112
Notruf - FR - : + 33 2 41 48 21 21; + 33 5 5696 4080; + 33 320 44 44 44; + 33 4 72 11 69 11;491
75 25 25; + 33 3 8332 36 36; 1 40 05 48 48;
+ 33 2 99 59 22 22; + 33 3 883 73 737; + 33 5 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 3)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2024

Révision: 20.02.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BRUNOX® epoxy® - AEROSOL

(suite de la page 2)

Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**acétone
propane-2-ol
1-méthoxy-2-propanol**Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2024

Révision: 20.02.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BRUNOX® epoxy® - AEROSOL

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux:**

CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-XXXX	oxyde de diméthyle ⚠ Flam. Gas 1A, H220 ⚠ Press. Gas (Comp.), H280	25-50%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49-XXXX	acétone ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	10-25%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29-XXXX	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226	2,5-10%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-XXXX	propane-2-ol ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≥2,5-<10%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Numéro index: 603-064-00-3 Reg.nr.: 01-2119457435-35-XXXX	1-méthoxy-2-propanol ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ STOT SE 3, H336	≤2,5%
CAS: 64-18-6 EINECS: 200-579-1 Numéro index: 607-001-00-0 Reg.nr.: 01-2119491174-37-XXXX	acide formique ⚠ Acute Tox. 3, H331 ⚠ Skin Corr. 1C, H314 ⚠ Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A;H314: C ≥ 90 % Skin Corr. 1B; H314: 10 % ≤ C < 90 % Skin Irrit. 2; H315: 2 % ≤ C < 10 % Eye Irrit. 2; H319: 2 % ≤ C < 10 %	<2%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Fiche de données de sécurité **selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.05.2024

Révision: 20.02.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BRUNOX® epoxy® - AEROSOL

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours**Remarques générales:**

Amener les sujets à l'air frais.
Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
Position et transport en position latérale stable.
Recourir à un traitement médical.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Étourdissement

Vertiges

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 6)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2024

Révision: 20.02.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BRUNOX® epoxy® - AEROSOL

(suite de la page 5)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Classe de stockage: 2 B**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2024

Révision: 20.02.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BRUNOX® epoxy® - AEROSOL

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
 - CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle**
VL (Belgique) Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm
VLEP (France) Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm
 - CAS: 67-64-1 acétone**
VL (Belgique) Valeur momentanée: 1187 2420* mg/m³, 492 1000* ppm
Valeur à long terme: 594 1210* mg/m³, 246 500* ppm
*jusqu'au 31.12.21
VLEP (France) Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm
Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm
 - CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**
VL (Belgique) Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm
D;
VLEP (France) Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée
 - CAS: 67-63-0 propane-2-ol**
VL (Belgique) Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm
VLEP (France) Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm
 - CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol**
VL (Belgique) Valeur momentanée: 369 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 184 mg/m³, 50 ppm
D;
VLEP (France) Valeur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée
 - CAS: 64-18-6 acide formique**
VL (Belgique) Valeur momentanée: 19 mg/m³, 10 ppm
Valeur à long terme: 9,5 mg/m³, 5 ppm
VLEP (France) Valeur à long terme: 9 mg/m³, 5 ppm
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 8)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2024

Révision: 20.02.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BRUNOX® epoxy® - AEROSOL

(suite de la page 7)

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Filtre provisoire:

Filtre A/P2

Filtre AX

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2024

Révision: 20.02.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BRUNOX® epoxy® - AEROSOL

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales**

- **Couleur:** Ambré
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 82 °C
- **Inflammabilité** Non applicable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **Inférieure:** 2,6 Vol %
- **Supérieure:** 18,6 Vol %
- **Point d'éclair** Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
- **Température d'auto-inflammation** 235 °C
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **pH à 20 °C** 4,8
- **Viscosité:**
- **Viscosité cinématique** Non déterminé.
- **Dynamique:** Non déterminé.
- **Solubilité**
- **l'eau:** Pas ou peu miscible
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Non déterminé.
- **Pression de vapeur à 20 °C:** 5.200 hPa
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité à 20 °C:** 1 g/cm³
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

- **Aspect:**
- **Forme:** Aérosol
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**
- **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- **Teneur en solvants:**
- **Eau:** 16,5 %
- **VOC (CE)** 64,51 %
- **Teneur en substances solides:** 1,5 %

(suite page 10)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2024

Révision: 20.02.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BRUNOX® epoxy® - AEROSOL

(suite de la page 9)

· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

BE
(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2024

Révision: 20.02.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BRUNOX® epoxy® - AEROSOL

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****· Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Oral LD50 61.315 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/4 h 167 mg/l

CAS: 67-64-1 acétone

Oral LD50 5.800 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >15.800 mg/kg (rat)
20.000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h 76 mg/l (rat)

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral LD50 8.532 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >5.000 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/4 h 35,7 mg/l (rat)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral LD50 5.045 mg/kg (rat)

Dermique LD50 12.800 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h 30 mg/l (rat)

CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Oral LD50 5.660 mg/kg (rat)

Dermique LD50 13.000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h 6 mg/l (rat)

CAS: 64-18-6 acide formique

Oral LD50 1.100 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/4 h 3 mg/l (ATE)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Bei längeren und/oder häufigem Hautkontakt sind Reizerscheinungen möglich.

Prolonged skin contact will result in defatting of the skin, leading to irritation, and in some cases, dermatitis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 12)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2024

Révision: 20.02.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BRUNOX® epoxy® - AEROSOL

(suite de la page 11)

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers**· Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique:****CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle**

EC50 154,92 mg/kg (algae) (QSAR)

>4.400 mg/kg (daphnia)

LC50/96 h >4.100 mg/l (fish)

EC10 >1.600 mg/l (pseudomonas putida)

CAS: 67-64-1 acétone

LC50/48 h 8.800 mg/l (daphnia)

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

EC50 >500 mg/kg (daphnia)

LC50/96 h 160 mg/l (pimephales promelas)

CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

EC50 >500 mg/kg (daphnia)

LC50/96 h 4.600-10.000 mg/l (leuciscus idus)

CAS: 64-18-6 acide formique

EC50 120 mg/kg (daphnia)

LC50/48 h 122 mg/l (leuciscus idus)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.

(suite page 13)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2024

Révision: 20.02.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BRUNOX® epoxy® - AEROSOL

(suite de la page 12)

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes**· Autres indications écologiques:****· Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· 13.1 Méthodes de traitement des déchets****· Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

HP3 Inflammable

· Emballages non nettoyés:**· Recommandation:**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** UN1950**· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****· ADR/RID/ADN** 1950 AÉROSOLS**· IMDG** AEROSOLS**· IATA** AEROSOLS, non-flammable**· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport****· ADR/RID/ADN****· Classe**

2 5A Gaz.

(suite page 14)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2024

Révision: 20.02.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BRUNOX® epoxy® - AEROSOL

(suite de la page 13)

· Étiquette	2.2
· IMDG, IATA	
	
· Class	2.2 Gaz.
· Label	2.2
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· Segregation Code	
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR/RID/ADN	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E

(suite page 15)

BE

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.05.2024

Révision: 20.02.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BRUNOX® epoxy® - AEROSOL

(suite de la page 14)

- **IMDG**
 - **Limited quantities (LQ)**
 - **Excepted quantities (EQ)**
 - **"Règlement type" de l'ONU:**
- 1L
Code: E0
Not permitted as Excepted Quantity
UN 1950 AÉROSOLS, 2.2

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**
CAS: 67-64-1 acétone
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
CAS: 67-64-1 acétone 3
- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
CAS: 67-64-1 acétone 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H220 Gaz extrêmement inflammable.

(suite page 16)

BE

Fiche de données de sécurité **selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.05.2024

Révision: 20.02.2024

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: BRUNOX® epoxy® - AEROSOL

(suite de la page 15)

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Date de la version précédente:** 16.02.2024· **Numéro de la version précédente:** 12· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**